



Pmt de loyer d'un bien suite à une séparation

Par **Joce**, le **24/10/2008** à **19:07**

Je viens de me séparer de mon copain. Nous avons fait construire une maison dans laquelle il va emménager ce week-end. Au niveau du notaire, je lui ai laissé ma part et j'ai payé le frais. Le prêt par contre est au nom des 2. Celui-ci n'était apparemment pas re-négociable pour lui tout seul. J'ai déménagé en suisse. Il souhaite que je lui verse la moitié du loyer pendant 1 année. Je souhaiterais savoir ce que je risque si je n'arrivais pas à le faire. Une juriste m'a dit que personne ne pourrait rien contre moi si au niveau du notaire la maison lui appartenait, mais il me dit qu'il avait entendu une autre version et qu'il pourrait même dire qu'il allait payer la moitié et me mettre jusqu'aux poursuites pour que je paye le reste. Est-ce que tout ça est correct ? De plus, est-il aussi vrai que si nous voulons la vendre, étant donné que c'est une nouvelle construction et que nous n'étions pas mariés, nous devrions une grande somme à l'état. Merci pour votre précieuse aide. Meilleures salutations.